

## CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 1<sup>er</sup> MARS 2010 COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE

(Article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Nombre de conseillers élus ..... : 33  
Nombre de conseillers en exercice ..... : 33  
Nombre de conseillers présents à 20 h 30..... : 31  
Nombre de conseillers votants à 20 h 30..... :33



### AFFAIRES GÉNÉRALES

Rapporteurs : Monsieur le Député-Maire,  
Monsieur COUTEAU, Premier Adjoint.

#### ❖ Élection d'un secrétaire de séance – Article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Nomme Monsieur Gérard MIET en tant que secrétaire de séance.

#### ❖ Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du lundi 14 décembre 2009.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Approuve le procès-verbal de la séance du conseil municipal du lundi 14 décembre 2009.

#### ❖ Gestion des Affaires Communales – Délégation accordée à Monsieur le Maire sur la base de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

Par délibération en date du 3 avril 2008 modifiée, exécutoire le 7 avril 2008, le Conseil Municipal a décidé d'accorder à Monsieur le Maire la délégation prévue à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales dans certains domaines de l'action communale, et notamment pour fixer les tarifs publics (alinéa 2), pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget, lorsqu'ils n'excèdent pas le seuil de 206 000,00 € HT (alinéa 4), pour intenter au nom de la commune les actions en justice ou défendre la commune dans les actions intentées contre elle, que la commune soit demandeur ou défendeur, et à tous les degrés de juridiction sans aucune restriction (alinéa 16).

Dans le cadre de cette délégation, **onze décisions** ont été prises.

DÉCISION N°1 DU 18 JANVIER 2010



**Exécutoire le 22 janvier 2010**

DIRECTION DES AFFAIRES ADMINISTRATIVES ET JURIDIQUES  
CONTENTIEUX

Constitution partie civile – détérioration bien communal – place Mailloux.

**DÉCISION N°2 DU 18 JANVIER 2010**

**Exécutoire le 25 janvier 2010**

VIE CULTURELLE

Organisation de spectacles

Droits d'entrée à des manifestations culturelles spécifiques

Fixation des tarifs pour le concert du Nouvel An organisé par les professeurs de l'école municipale de musique : tarif unique :

5 € et gratuité pour les moins de 12 ans.

**DÉCISION N°3 DU 18 JANVIER 2010**

**Exécutoire le 25 janvier 2010**

VIE CULTURELLE

Ecole municipale de musique

Droits d'entrée à la soirée cabaret « Cotton Club » organisée à l'Escale par les professeurs de l'école municipale de musique le samedi 20 mars 2010 : Tarif unique : 5 € et gratuité pour les moins de 12 ans.

**DÉCISION N°4 DU 26 JANVIER 2010**

**Exécutoire le 26 janvier 2010**

DIRECTION DES FINANCES – MARCHÉS PUBLICS

Marché n° 2009-39 relatif à la gestion et à l'entretien de l'aire d'accueil des gens du voyage à Saint-Cyr-sur-Loire passé avec l'association TSIGANE HABITAT de Tours pour un montant annuel de 48 250,00 € TTC.

**DÉCISION N°5 DU 26 JANVIER 2010**

**Exécutoire le 26 janvier 2010**

DIRECTION DES FINANCES – MARCHÉS PUBLICS

Avenant n° 1 au marché n° 2009-24 relatif à la démolition de bâtiments à Saint-Cyr-sur-Loire passé avec l'entreprise GARCIA de la Ville aux Dames portant le montant global des travaux à 65 180,80 € HT (tranche ferme + tranche conditionnelle).

**DÉCISION N°6 DU 26 JANVIER 2010**

**Exécutoire le 29 janvier 2010**

DIRECTION DES FINANCES – MARCHÉS PUBLICS

Avenant n° 1 au marché n° 2009-36-1 relatif aux séjours de vacances pour enfants 2010, lot n° 1 « séjour groupe hiver » passé avec l'association AROEVEN d'Orléans pour une prestation supplémentaire liée au transport pour un montant de 1 200 € TTC.



**DÉCISION N°7 DU 27 JANVIER 2010**  
**Exécutoire le 2 février 2010**

DIRECTION DES AFFAIRES ADMINISTRATIVES ET JURIDIQUES  
CONTENTIEUX

Constitution partie civile – détérioration bien communal – panneau quai de Portillon

**DÉCISION N°8 DU 5 FÉVRIER 2010**  
**Exécutoire le 5 février 2010**

DIRECTION DE LA JEUNESSE  
PETITE ENFANCE

Tarifs publics

Accueil collectif (Souris Verte et Pirouette) et accueil en crèche familiale

Participation des familles

(cf tarifs en annexe)

**DÉCISION N°9 DU 15 FÉVRIER 2010**  
**Exécutoire le 19 février 2010**

DIRECTION DES FINANCES – MARCHÉS PUBLICS

Marché n° 2009-8-1 relatif aux travaux d'aménagement de la rue Bergson à Saint-Cyr-sur-Loire – Lot 1 – réhabilitation réseau unitaire, avenant n° 1 passé avec l'entreprise REHA ASSAINISSEMENT d'un montant de 5 749,00 € HT en moins value ramenant le montant global des travaux à la somme de 39 786,00 € HT.

**DÉCISION N°10 DU 15 FÉVRIER 2010**  
**Exécutoire le 19 février 2010**

DIRECTION DES FINANCES – MARCHÉS PUBLICS

Marché n° 2009-8-2 relatif aux travaux d'aménagement de la rue Bergson à Saint-Cyr-sur-Loire – Lot 2 – assainissement eaux pluviales, avenant n°1 passé avec l'entreprise GASCHEAU d'un montant de 2 882,00 € HT portant le montant global des travaux à la somme de 25 061,30 € HT.

**DÉCISION N°11 DU 15 FÉVRIER 2010**  
**Exécutoire le 19 février 2010**

DIRECTION DES FINANCES – MARCHÉS PUBLICS

Marché n° 2009-8-4 relatif aux travaux d'aménagement de la rue Bergson à Saint-Cyr-sur-Loire – lot 4 – tranchées techniques-infrastructures, avenant n° 1 passé avec l'entreprise HENOT d'un montant de 881,00 € HT portant le montant global des travaux à la somme de 36 453,50 € HT.

#### ❖ **Actions de formation en direction des élus – Bilan 2009 et perspectives 2010**

Pour l'année 2010, les crédits de formation s'élèvent à 3 356 € afin de permettre aux nouveaux élus municipaux de continuer à participer à des stages ou sessions d'information.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

➤ Prend acte de ce rapport et des orientations qu'il propose.

**FINANCES ET INTERCOMMUNALITÉ**

**Rapporteur : Monsieur HÉLÈNE, Adjoint délégué aux Finances et à l'Intercommunalité**

- ❖ **Subvention du budget principal au budget de la Caisse des Écoles pour couvrir les titres non recouverts – Somme à prévoir sur le budget 2010**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Accepte le versement d'une subvention au budget de la Caisse des Ecoles.

- ❖ **Liste des marchés publics conclus en 2009 et nom des attributaires (article 133 du Code des Marchés Publics)**

**Monsieur HÉLÈNE** signale que ce rapport concerne la liste des marchés conclus en 2009 selon l'article 133 du Code des Marchés Publics (décret 2006-975 du 1<sup>er</sup> août 2006) et de l'arrêté du 29 décembre 2007. Cette liste est disponible au service des marchés publics et sur le site Internet de la commune.

- ❖ **Communauté d'agglomération TOUR(S)PLUS – Compte rendu de la réunion du conseil communautaire du jeudi 25 février 2010**

**Monsieur COUTEAU** rend compte des points inscrits à l'ordre du jour de ce conseil communautaire. Il s'agissait de mettre en place la nouvelle organisation de Tour(s) Plus qui accueille de nouvelles communes et de donner pouvoir aux 49 délégués, d'assurer la desserte ferroviaire du site des Gaudières, de mettre en place une politique touristique, d'étudier l'aménagement d'un golf à neuf trous à la Gloriette à Tours et de diverses adhésions à des organismes dépendants soit du tourisme, soit du développement durable.

- ❖ **Compte rendu de la réunion de la Commission Finances et Intercommunalité du lundi 22 février 2010**

**Monsieur HÉLÈNE** signale que cette commission a examiné, dans le cadre de la préparation du budget, les demandes d'investissement des services ainsi que les demandes de subvention des associations.

**RESSOURCES HUMAINES - MOYENS LOGISTIQUES ET TECHNIQUES – SÉCURITÉ PUBLIQUE**

**Rapporteur : Monsieur BOIGARD, Adjoint délégué aux Ressources Humaines, aux Moyens Logistiques et Techniques et à la Sécurité Publique**

- ❖ **Tableau indicatif des emplois du personnel permanent titulaire ou stagiaire et non titulaire – Mise à jour au 2 mars 2010**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,



- Procède à la modification du tableau indicatif du personnel permanent titulaire ou stagiaire ainsi que non titulaire et non permanent avec effet au 2 mars 2010.

#### ❖ Régies de recettes et d'avances – Exercice 2009 – Versement de l'indemnité de responsabilité aux régisseurs

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Autorise Monsieur le Maire à verser les indemnités de responsabilité aux régisseurs de recettes et d'avances concernant l'exercice 2009.

#### ❖ Compte rendu de la réunion du Comité Technique Paritaire du lundi 1<sup>er</sup> février 2010

Monsieur BOIGARD précise que lors de cette réunion, les membres du comité ont étudié la modification de l'organigramme des services techniques, la nouvelle organisation de la bibliothèque qui ouvre désormais le samedi matin de 9 h 30 à 12 h 30.

#### ❖ Compte rendu de la réunion de la commission des Ressources Humaines, des Moyens Logistiques et Techniques et de la Sécurité Publique du lundi 15 février 2010

Monsieur BOIGARD précise que tous les points précédents ont été étudiés lors de cette commission et qu'il n'a rien de plus à ajouter.

### VIE SOCIALE ET VIE ASSOCIATIVE – CULTURE ET COMMUNICATION

Rapporteurs : Monsieur COUTEAU, Adjoint délégué à la Communication et à la Culture,  
Madame LEMARIÉ, Adjointe déléguée à la Vie Associative et aux Jumelages,  
Madame ROBERT, Adjointe déléguée à la Solidarité et aux Personnes Agées.

#### ❖ Ecole municipale de musique – Contrat de cession avec l'association Ad Lib Production pour l'accueil de l'ensemble de Jean-Luc Fillon « OBOMAN » le samedi 20 mars à l'Escale

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1) Approuve le projet de contrat de cession,
- 2) Autorise Monsieur Jean-Yves COUTEAU en sa qualité de Marie-adjoint à signer ce contrat de cession.

#### ❖ Ecole municipale de musique – Convention avec la Société des Éditeurs et Auteurs de Musique (SEAM) – Programme d'aide financière pour l'achat de partitions

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,



- 1) Approuve le projet de convention proposé par la SEAM,
- 2) Autorise Monsieur Jean-Yves COUTEAU en sa qualité de Marie-adjoint à signer cette convention.

#### ❖ **Manifestation « Natur'au cœur » - Création d'une catégorie tarifaire**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1) Décide de créer une nouvelle catégorie tarifaire pour les exposants de Natur'au cœur (emplacement au mètre linéaire de façade),
- 2) Dit que le tarif sera fixé par décision du Maire.

#### ❖ **Mise à disposition de présentoirs et de cartes postales gratuits dans l'enceinte de certains établissements ouverts au public – Convention avec la société Cart'Com**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1) Approuve le projet de convention,
- 2) Autorise Monsieur le Maire à signer cette convention.

#### ❖ **Déplacement à PTUJ (Slovénie) du 12 au 15 février 2010 – Mandat spécial – Compte rendu**

**Madame LEMARIE** rend compte de son déplacement à Ptuj où a eu lieu un festival de carnaval. Des rencontres se sont déroulées avec le Directeur Général des Services de la mairie pour l'étude de divers projets dont Europousse, des échanges associatifs, des échanges de jeunes. Elle signale par ailleurs qu'en 2012, Maribor, qui a un partenariat avec Tours deviendra la capitale européenne de la culture. A cette occasion, Ptuj sera nommée ville carnaval européenne. Ils attendent pour cet événement une importante délégation de Saint-Cyr-sur-Loire pour un défilé costumé.

#### ❖ **Logement social – Programme Local de l'Habitat – Accord collectif intercommunal pour le logement**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1) Approuve le projet d'accord collectif intercommunal entre l'État, le mouvement H.L.M, le Conseil Général et les communes de l'agglomération,
- 2) Autorise Monsieur le Maire, à signer cet accord.

#### ❖ **Compte rendu de la réunion du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale du lundi 15 février 2010**

**Madame ROBERT** signale que lors de ce CCAS, ont été étudiées les orientations budgétaires. Elle précise que le portage des repas a augmenté cette année de plus de 17,5 % pour une augmentation minime des coûts. Les secours exceptionnels

ont également beaucoup augmenté. Elle signale par ailleurs le prochain repas offert aux personnes âgées qui aura lieu le samedi 13 mars à l'Escale.

❖ **Compte rendu de la réunion de la commission Vie Sociale et Vie Associative – Culture et Communication du lundi 22 février 2010**

Tous les points inscrits à l'ordre du jour de cette commission viennent de faire l'objet de délibérations.

**JEUNESSE**

**Rapporteur :** Monsieur VALLÉE, Adjoint délégué aux Sports, aux Loisirs et aux Vacances,  
Monsieur HÉLÈNE, Adjoint délégué à la Politique Éducative,  
Madame LEMARIÉ, Adjointe déléguée à la Petite Enfance.

❖ **Mise en place des études surveillées dans les écoles Anatole France et Périgourd – Demande de subvention exceptionnelle de l'Association Départementale des PEP 37**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1) Décide d'attribuer une subvention exceptionnelle à l'association départementale des Pupilles de l'Enseignement Public 37 pour contribuer à la réalisation de ce projet,
- 2) Dit que cette subvention s'élèvera à 1.500,00 €.

❖ **Séjours vacances 2010 (séjour aux USA et séjour groupe été) – Définition des tarifs – Participation des familles**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1) Émet un avis favorable à la mise en place des séjours suivants :
  - Du 18 au 31 juillet 2010 : Montalivet en Gironde (organisé par la FOL 69),  
Enfants domiciliés à Saint-Cyr-sur-Loire : 545 €  
Extérieurs : 778 €
  - Du 11 juillet au 1 août 2010 : Séjour linguistique aux États-Unis (organisé par Pro Lingua),  
Enfants domiciliés à Saint-Cyr-sur-Loire : 1575 €  
Extérieurs : 2250 €
- 2) Décide de créer des catégories tarifaires correspondantes.

❖ **Petite Enfance – Accueil de la ludothèque dans le cadre des activités du RAM – Convention avec l'AD PEP 37**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1) Approuve le projet de convention,
- 2) Autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec l'ADPEP 37 et tout document s'y rapportant.

#### ❖ **Compte rendu de la réunion de la commission Jeunesse du jeudi 18 février 2010**

Monsieur VALLEE signale que 36 jeunes sont partis en vacances d'hiver et que tout s'est bien passé. Par ailleurs, lors de la prochaine manifestation « Europousse » qui aura lieu pendant le week-end de Pâques, 4 délégations de villes étrangères seront présentes. Enfin, la ville accueillera les finales de Championnat de France scolaire de handball féminin du 9 au 12 mai 2010.

### **URBANISME – AMÉNAGEMENT URBAIN - ENVIRONNEMENT**

**Rapporteurs : Monsieur GILLOT, Adjoint délégué à l'Urbanisme et aux Projets Urbains,  
Monsieur BOIGARD, Adjoint délégué au Patrimoine Bâti.**

#### ❖ **Quartier rue Bretonneau – rue Aristide Briand – Aménagement sur le foncier actuel des serres municipales – Aliénation sous conditions de la parcelle cadastrée section AB n° 125 pour partie sur une superficie de 3.803 m<sup>2</sup> environ – Choix du lauréat du concours promoteur-architecte**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

Après avoir procédé à un vote à main levée dont les résultats sont les suivants :

- \* POUR : 32 VOIX
- \* CONTRE : -- VOIX
- \* ABSTENTION : 01 VOIX (M. Philippe BRIAND).

- 1) Décide de vendre, dans les conditions fixées par le cahier des charges ci-joint, l'emprise communale issue de la parcelle cadastrée section AB n°125 (4 633m<sup>2</sup>) pour une superficie totale de 3803 m<sup>2</sup>, sous réserve du document d'arpentage du géomètre, à la Société ICADE PROMOTION LOGEMENT représentée par Monsieur Jean-Michel BOUSSAC, Directeur Territorial d'ICADE PROMOTION Territoire Grand Ouest.
- 2) Dit que cette cession aura lieu pour un montant global de 547 200 €, décomposé comme suit : 454 680 € pour 1509 m<sup>2</sup> de SHON soit 301,31 € HT/m<sup>2</sup> de SHON pour la partie accession et 92 520 € pour 771 m<sup>2</sup> soit 120 € HT/m<sup>2</sup> SHON pour la partie sociale, sachant que ce prix global (accession + sociale) n'est pas inférieur à 240 € HT/m<sup>2</sup> SHON, et dont une indemnité d'immobilisation de 10% du montant total de l'offre de prix sera versée à la signature du compromis de vente et le solde à la signature de l'acte authentique de vente,
- 3) Précise qu'en cas d'annulation de la vente avec l'acquéreur susvisé, la commune se réserve le droit ou non de relancer la procédure,
- 4) Autorise Monsieur le Maire ou son adjoint délégué à l'Urbanisme à signer tous les actes et pièces utiles à cette aliénation,



- 5) Désigne Maître ITIER-LAPOINTE, Notaire à Saint-Cyr-sur-Loire, pour procéder à la rédaction du compromis de vente et de l'acte de vente, le cas échéant en collaboration avec le notaire du lauréat désigné par le conseil municipal,
- 6) Précise que la recette correspondant à cette cession sera versée au budget communal.

#### ❖ ZAC de la Ménardière-Lande-Pinauderie

#### A – Approbation du principe de passation d'une concession d'aménagement – Lancement de la procédure de consultation d'aménageurs

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1) Approuve le principe de passation d'une concession d'aménagement pour l'aménagement de la Zone d'Aménagement Concerté « Ménardière-Lande-Pinauderie », pour une durée de 20 ans,
- 2) Décide de lancer la procédure de consultation pour le choix de l'aménageur et autoriser la mise en œuvre de la procédure de publicité en vue de recueillir les candidatures des sociétés susceptibles de remettre des offres,
- 3) Autorise Monsieur le Maire ou son adjoint délégué à signer tous les actes et documents nécessaires à la mise en œuvre de la procédure de consultation,
- 4) Désigne Monsieur le Maire, ou par délégation son adjoint délégué à l'Urbanisme, comme autorité habilitée à signer la concession, et qui négociera avec les candidats pour pouvoir proposer à votre approbation le choix de l'aménageur de la Zone d'Aménagement Concerté « Ménardière-Lande-Pinauderie » et le contenu du traité de concession.

#### B – Création d'une commission de concessions d'aménagement – Désignation des membres

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1) Crée une commission de concessions d'aménagement, en application de l'article R.300-9 du Code de l'Urbanisme
- 2) Désigne, au sein du Conseil Municipal, à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne, les membres titulaires et les membres suppléants suivants pour siéger dans cette instance :

##### **Membres titulaires :**

Mme Colette PRANAL  
Mme Véronique RENODON  
M. Jean-Jacques MARTINEAU  
M. François MILLIAT  
M. Bernard RICHER  
Mme Marie-Cécile GALOYER-NAVEAU  
Mme Véronique GUIRAUD  
M. Michel HUET  
M. François TESTU  
M. Philippe LE PAPE

##### **Membres suppléants :**

M. Gilbert HÉLÈNE  
M. Jean-Yves COUTEAU  
Mme Claude ROBERT  
M. Patrice VALLÉE  
M. Christian VRAIN  
Mme Karine BENOIST  
M. Benjamin PHILIPPON  
Mme Gudrun YARKO  
Mme Marie-José BOUTET  
Mme Fabricia CAR

#### ❖ ZAC Ménardière – Lande – Pinauderie – Acquisition par la Société d'Équipement de la Touraine de diverses parcelles appartenant à l'indivision PINGUET et à Mlle Françoise PINGUET



Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

Après avoir procédé à un vote à main levée dont les résultats sont les suivants :

- \* POUR : 29 VOIX
- \* CONTRE : -- VOIX
- \* ABSTENTIONS : 04 VOIX (Mme BOUTET, M. HUET, M. TESTU, Mme YARKO).

- 1) Autorise la SET à procéder à l'acquisition, conformément à l'avant contrat de vente signé le 29 avril 2008, des parcelles AO n° 434, 238 et 02, AN n° 28 et 30, AH 05 et 08 d'une superficie totale de 91.893 m<sup>2</sup>, appartenant à l'indivision PINGUET et à Mademoiselle Françoise PINGUET,
- 2) Précise que cette acquisition aura lieu moyennant le prix, susceptible d'être modifié selon l'indexation du coût de la construction, de 2.095.566,00 €,
- 3) Dit que la SET prendra en charge les frais relatifs à cette transaction.

❖ **Permis de construire – Construction d'un carport et de la conciergerie du pôle de sports et de loisirs Guy Drut, allée René Coulon**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Autorise Monsieur le Maire à déposer la demande de permis de construire relative à l'opération ci-dessus énoncée.

❖ **Opérations d'aménagement – bâtiments communaux – Autorisation de signature pour les permis de démolir**

**A – 47 avenue de la République**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1) Autorise Monsieur le Maire à déposer la demande de permis de démolir relative au bien ci-dessus énoncé, afin de procéder à sa démolition dans le cadre de la requalification urbaine du quartier Montjoie.
- 2) Autorise la démolition de ce bien communal.

**B – 55 quai des Maisons Blanches**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1) Autorise Monsieur le Maire à déposer la demande de permis de démolir relative au bien ci-dessus énoncé, afin de procéder à sa démolition dans le cadre de la requalification urbaine d'un îlot jouxtant la Place des Maisons Blanches,
- 2) Autorise la démolition de ce bien communal.

**C – 38 rue Aristide Briand**



Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1) Autorise Monsieur le Maire à déposer la demande de permis de démolir relative au bien ci-dessus énoncé, afin de procéder à sa démolition dans le cadre de l'aménagement de la rue Bretonneau,
- 2) Autorise la démolition de ce bien communal.

❖ **Acquisitions et cessions foncières – Bilan des acquisitions et des cessions opérées sur la commune en 2009**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1) Prend acte du bilan des acquisitions et cessions opérées sur le territoire de la commune au cours de l'année 2009,
- 2) Précise que, conformément aux dispositions de l'article L. 2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le bilan sera annexé au compte administratif 2009 de la commune.

❖ **Schéma directeur des eaux pluviales complété d'un plan de zonage – Demande d'aide financière de l'agence de l'Eau Loire Bretagne**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Sollicite au titre de ces études, l'attribution d'une aide financière la plus élevée possible.

❖ **Travaux de reconstruction de la rue Bergson – Demande d'aide financière au titre de la réserve parlementaire 2010**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Sollicite au titre de la réserve parlementaire, l'attribution d'une aide financière la plus élevée possible et d'au moins 100 000,00 € pour ce programme de travaux.

❖ **Travaux d'éclairage public – Année 2009 – Demande d'aide financière auprès du Syndicat Intercommunal d'Énergie d'Indre-et-Loire**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Sollicite du Syndicat Intercommunal d'Énergie d'Indre-et-Loire, l'attribution d'une aide financière la plus élevée possible pour la réalisation de ces travaux.

❖ **Dissimulation des réseaux France Télécom – Accord sur le devis estimatif des travaux à engager – Conventions à conclure avec France Télécom**

**A – rue de Preney**



Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1) Valide le montant de la participation financière de la commune de Saint-Cyr-sur-Loire pour la mise en souterrain des réseaux de télécommunications à conclure avec France Télécom, concernant la rue de Preney, pour un montant estimé à 57 475,00 € HT,
- 2) Donne son accord pour la conclusion avec France Télécom d'une convention relative à la mise en souterrain des réseaux de télécommunications dans la voie énoncée ci-dessus,
- 3) Autorise Monsieur le Maire à signer la convention correspondante.

### **B – boulevard Charles de Gaulle – entre les ronds-points de Katrineholm et du Maréchal Leclerc**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1) Valide le montant de la participation financière de la commune de Saint-Cyr-sur-Loire pour la mise en souterrain des réseaux de télécommunications à conclure avec France Télécom, concernant le boulevard Charles de Gaulle, dans sa section comprise entre les ronds-points de Katrineholm et du Maréchal Leclerc. pour un montant estimé à 2 139,00 € HT,
- 2) Donne son accord pour la conclusion avec France Télécom d'une convention relative à la mise en souterrain des réseaux de télécommunications dans la voie énoncée ci-dessus,
- 3) Autorise Monsieur le Maire à signer la convention correspondante.

### **❖ Installation d'une antenne SFR sur la parcelle AL n° 307 – Voie Romaine – Convention**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1) Accepte les termes de la convention d'occupation du domaine communal sur une emprise de la parcelle cadastrée AL n° 307, à passer avec la SOCIETE FRANÇAISE DU RADIOTÉLÉPHONE, dont le siège social est 42 avenue de Friedland à PARIS (75008), représentée par Jean-François DROUIN, agissant aux présentes en qualité de Directeur Production des Opérations Nord, dûment habilité,
- 2) Autorise Monsieur à Maire à signer ladite convention avec la société SFR.

### **❖ Compte rendu des réunions de la commission Urbanisme, Aménagement urbain et Environnement du mercredi 17 février 2010**

Tous les points inscrits à l'ordre du jour de cette commission viennent de faire l'objet de délibération.

**QUESTIONS DIVERSES**

**Création d'une agence locale de l'Énergie :**

**Monsieur MIET** fait part de la création d'une Agence Locale de l'Énergie issue de l'Espace Info Énergie. Ses objectifs sont d'informer, conseiller, sensibiliser le grand public, lutter contre la précarité énergétique, conseiller et proposer un soutien technique aux collectivités, promouvoir les énergies renouvelables en lien avec l'économie locale. Le siège est situé 22 rue Blaise Pascal à Tours.

**Réduction des déchets :**

**Monsieur MIET** fait part d'un dépliant sur les couches lavables dont il est à l'origine. Il précise que les couches jetables représentent environ 2 000 tonnes de déchets de couches par an pour l'agglomération qui sont non dégradables. Une information est faite auprès des mamans à la sortie des maternités et dans différents points santé du département.

**Bilan de la tempête Xynthia du dimanche 28 février 2010 :**

**Monsieur COUTEAU** évoque la gestion des parcs de la ville pour lesquels une étude a été demandée à l'ONF. En ce qui concerne le parc de la Perraudière il s'avère qu'une cinquantaine d'arbres est à abattre.

**Monsieur BRIAND** rend compte du bilan de la tempête et précise qu'il s'agit, pour l'essentiel de dégâts causés par la chute d'arbres. Il salue le travail des services de la ville pour répondre aux interventions les plus urgentes et permettre ainsi l'ouverture de toutes les écoles dans des conditions de sécurité maximum dès le lundi matin.

**Le Maire,**